

CONVENTION CADRE MONTAGNE



METEO FRANCE/COMMUNE DE SAINT GERVAIS LES BAINS
N° 2025145600

Vos interlocuteurs Météo-France :

Responsable commercial :

Sylvie BRIGNON

Mail : sylvie.brignon@meteo.fr

06 60 21 12 46

Ce document a un caractère strictement confidentiel.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

ENTRE

Météo-France, établissement public à caractère administratif, représenté par sa Présidente Directrice Générale, Madame Virginie SCHWARZ, et par délégation par son Directeur Interrégional Centre-Est, Monsieur Christophe DEBLANC, Avenue Louis Mouillard 69500 Bron, et désigné ci-après par « Météo-France »

D'UNE PART,

ET

La commune de Saint-Gervais, siret 21740236100018, représenté par Le Maire, Monsieur Jean-Marc PEILLEX, 50 Avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint-Gervais les Bains, et désignée ci-après par le « Client ».

D'AUTRE PART,

Météo-France et le Client sont collectivement dénommés les « Parties » et individuellement la « Partie ».

La Convention est constituée entre les Parties, par les présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales, et les annexes éventuelles, dont les Parties ont pris pleinement connaissance et ont accepté les termes avant la formation de la Convention.

En cas de contradiction entre les Conditions Particulières et les Conditions Générales, les Conditions Particulières prévaudront.

L'acceptation par le Client des Conditions Particulières vaut automatiquement acceptation des Conditions Générales. Cette acceptation doit être matérialisée de manière expresse par la signature par les Contractants des Conditions Particulières.

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

Dans le cadre de ses activités commerciales, METEO-FRANCE propose la fourniture de services d'information et de prestation de conseil et/ou d'études, liés à l'observation, à la climatologie, aux prévisions météorologiques et/ou climatiques et dont la mise à disposition est effectuée selon différents modes de diffusion.

Saint-Gervais-les-Bains est une commune française située dans le département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Située dans les Alpes françaises, au pied du Mont-Blanc, Saint-Gervais poursuit son engagement pour une montagne accessible et dynamique tout en préservant son environnement naturel. La commune dispose également des Thermes de Saint-Gervais pour le côté bien-être.

Pour l'ensemble de ses activités, le Client souhaite maîtriser l'information météorologique et sa diffusion en tenant compte des besoins des pratiquants de la Montagne. Pour cela, il a choisi de contractualiser avec Météo-France afin de passer commande de produits météorologiques via la plateforme Metservicepro.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Document confidentiel ne pouvant être communiqué à un tiers	Convention cadre Montagne Météo-France / Commune de Saint-Gervais Les Bains	Page 2 sur 29
---	--	---------------

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Pour les besoins de la Convention, les termes suivants auront la définition ci-après mentionnée :

Convention : désigne l'ensemble des dispositions énoncées par les présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales, étant précisé que le préambule et les annexes en font partie intégrante, ainsi que tout avenant qui viendrait remplacer, compléter ou modifier les présentes.

MetservicePro : interface web sécurisée permettant au Client de commander, en toute autonomie, des produits météorologiques adaptés à leurs besoins afin d'anticiper, organiser et sécuriser leurs activités dans le domaine de la Montagne.

Cette interface web permet une prise de commande via une tablette ou un téléphone portable connecté/e. Elle permet également une connexion en tous lieux (sous réserve de connexion) pour visualiser ses abonnements.

Prestations Météorologiques : sont considérées comme Prestations Météorologiques, tous les produits, études et informations transmis ou mis à la disposition du Client par Météo-France, sous quelque forme que ce soit.

Point d'intérêt : site géographique ou commune de montagne, qualifié par une position géographique (latitude, longitude) et/ou l'altitude de référence du haut et du bas des pistes, sur lequel le Client exerce ses activités et sur lesquelles sont délivrées les Prestations Météorologiques décrites dans la présente Convention.

Supports digitaux : regroupent les supports édités et/ou opérés par le Client tels que :

- Site internet
- Application mobile
- Ecran(s) plasma

Ces supports sont destinés à diffuser de l'information météorologique auprès du public et excluent, de la présente Convention, les sites internet internes, les applications mobiles professionnelles ou tout autre outil d'aide à la décision (OAD) que pourrait opérer le Client pour ses usages professionnels.

ARTICLE 2 : OBJET

La présente Convention a pour objet de préciser les conditions techniques, juridiques et financières suivant lesquelles Météo-France fournira au Client les Prestations Météorologiques détaillées en Annexes 2 et 3 et synthétisées en Annexe 4.

La présente Convention est composée des Conditions Particulières, des Conditions Générales de Vente de Météo-France et des annexes suivantes :

- Annexe 1 : Ouverture et activation d'un compte sur l'interface MetservicePro,
- Annexe 2 : Produits et Services MetservicePro en commande directe,
- Annexe 3 : Produits et Services MetservicePro en commande différée,
- Annexe 4 : Synthèse des Prestations météorologiques et des usages autorisés
- Annexe 5 : Annexe financière,
- Annexe 6 : Contacts,

ARTICLE 3 : LISTE DES PRESTATIONS METEOROLOGIQUES ET USAGES AUTORISES

Article 3.1 : Prestations météorologiques

MetservicePro est l'interface web sécurisée de prise de commandes et de gestion d'abonnements de produits Météo-France

Ces Prestations météorologiques se déclinent en deux catégories :

- Les **produits en commande directe** qui ne nécessitent aucune intervention des équipes techniques de Météo-France pour la mise en place de l'abonnement. Les produits « Previ expert », « Previ cible », « Previ info Montagne », « Météosurveillance », « Flash foudre » et « Certificat d'intempéries » sont plus précisément décrits en Annexe 2.
- Les **produits en commande différée**, pour lesquels une intervention technique de Météo-France est nécessaire. Ces produits, adaptés pour les supports digitaux, sont de type « widget » et « Portail web dédié » et sont plus précisément décrits en Annexe 3.

Article 3.2 : Usages autorisés

Article 3.2.1 : Produits pour un usage interne

Météo-France autorise le Client à utiliser, dans les conditions de la présente Convention, les Prestations Météorologiques désignées dans les Annexes 2 et 3 pour un usage final, c'est à dire pour ses besoins propres et internes dans les conditions énoncées à l'article 4.1 « Licence à usage interne »

Article 3.2.2 : Produits pour un usage et/ou affichage auprès du public hors Supports digitaux

Météo-France autorise le Client à utiliser les produits

- « Previ expert »,
- « Previ info Montagne »

pour un affichage **hors supports digitaux** dans les conditions énoncées à l'article 4.2 « Licence de diffusion des Prestations météorologiques hors supports digitaux »

Article 3.2.3 : Produits pour un usage et/ou affichage auprès du public sur Supports digitaux

Météo-France autorise le Client à utiliser, les produits pour un affichage

- Sur écran(s) plasma exclusivement : « portail web dédié »
- Sur ses **Supports digitaux hors application mobile** (non compatible) : « Widget »

dans les conditions énoncées à l'article 4.3 « Licence de réutilisation des Prestations météorologiques sur Supports digitaux »

Les usages ci-dessus autorisés sont synthétisés en Annexe 4.



ARTICLE 4 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

EN COMPLEMENT DE L'ARTICLE 9 DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 4.1. : Licence à usage interne :

Météo-France autorise le Client à utiliser, dans les conditions de la présente Convention, les Prestations Météorologiques désignées dans les Annexes 2 et 3 pour un usage final, c'est à dire pour ses besoins propres et internes.

La présente Convention n'autorise pas le Client à diffuser, distribuer, livrer fournir ou éditer des produits ou services météorologiques à valeur ajoutée, lesquels s'entendent comme ne constituant pas la simple utilisation interne des Prestations Météorologiques fournies par Météo-France. Toute autre utilisation n'est pas comprise dans l'autorisation de la présente Convention.

Est notamment expressément interdit au Client qui le reconnaît et l'accepte -, sous quelque forme que ce soit, pendant et après l'expiration de la présente Licence à titre gratuit ou à titre onéreux, à tout Tiers :

- De fournir toute Prestation Météorologique-retraitée, de quelque façon et sur quelque support que ce soit,
- De proposer tout produit ou service :
 1. Susceptible de permettre de récupérer les Prestations Météorologiques fournies par Météo-France dans le produit ou le service proposé par la Société,
 2. Ou dans lequel sont identifiables sans ambiguïté les Prestations Météorologiques fournies par Météo-France,
- De proposer tout produit ou service qui présente un caractère météorologique, au sens donné ci-dessus.

Article 4.2 : Licence de diffusion des Prestations Météorologiques auprès du public (usage et/ou affichage hors Supports digitaux)

La licence confère au Client, dans les conditions de la présente Convention, un droit de diffusion des Prestations Météorologiques désignées dans l'article 3.2.2 et précisées dans l'Annexe 2 :

- Le droit de diffusion desdites Prestations Météorologiques s'entend de la diffusion, l'édition, la mise à disposition des Prestations Météorologiques sous quelque forme que ce soit en vue de les rendre accessibles directement au public sur les supports non digitaux tels que panneaux d'affichages, supports positionnés sur un comptoir d'accueil.

Le Client ne peut en aucun cas stocker et/ou archiver les Prestations Météorologiques désignées à l'article 3.2.2 à des fins de réutilisations ultérieures, hors usage interne tel que défini à l'article 4.1.

Il est expressément convenu que l'autorisation consentie par Météo-France, et qui correspond aux besoins du Client comporte l'autorisation pour ce dernier d'utiliser les Prestations Météorologiques désignées dans l'article 3.2.2 exclusivement pour les utilisations déclarées et définies dans la présente Convention.

Toute modification substantielle des utilisations doit faire l'objet d'une déclaration préalable à Météo-France.

Sur demande de Météo-France, le Client s'engage à déclarer les supports d'affichages utilisés ainsi que les sites où sont exposées lesdites Prestations météorologiques.

Article 4.3 : Licence de rediffusion des Prestations Météorologiques auprès du public (usage et/ou affichage auprès du public sur Supports digitaux) :

La présente licence confère au Client, dans les conditions de la présente Convention, un droit de diffusion des Prestations Météorologiques mentionnées dans l'article 3.2.3 et précisées dans l'Annexe

3 et correspondant à leurs seuls Points d'intérêt respectifs, et sur les seuls supports autorisés tels que mentionnés à l'article 3.2.3 :

- Le droit de diffusion des Prestations Météorologiques s'entend de la diffusion, l'édition, la mise à disposition des Prestations Météorologiques sous quelque forme que ce soit en vue de les rendre accessibles directement au public sur les seuls Supports digitaux définis supra par l'article 3.2.3 de la présente Convention.
- Le droit d'effectuer ou de faire effectuer par le prestataire de son choix toutes les adaptations et interprétations nécessaires à la présentation aux usagers des Prestations Météorologiques fournies, sous réserve que ce prestataire respecte, au même titre que le Client, intégralement les dispositions de la présente Convention, ainsi que les conditions d'utilisation des éléments fournis par Météo-France, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle et la confidentialité.
- Le Client ou son prestataire ne peut en aucun cas stocker et/ou archiver les Prestations Météorologiques délivrées à des fins de réutilisations ultérieures

Il est expressément convenu que la licence consentie par Météo-France, et qui correspond aux besoins du Client, comporte l'autorisation pour le Client d'utiliser les Prestations Météorologiques exclusivement pour les utilisations déclarées et définies dans la présente Convention.

Sur demande de Météo-France, le Client s'engage à déclarer les Supports digitaux utilisés ainsi que :

- Le nombre de téléchargements (cas d'une application mobile)
- De visites/mois (cas d'un site internet)
- L'emplacement des écrans de diffusion de l'information météo

Toute modification substantielle des utilisations doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du responsable commercial de Météo-France.

La licence est accordée au titre de la Convention à titre non exclusif, et n'entraîne aucun transfert de droit de propriété.

Cette licence cessera automatiquement, de plein droit et concomitamment à l'échéance de la Convention.

La licence visée au présent article s'entend d'une diffusion des contenus intégrés ou non à des pages sur lesquelles sont présents d'autres éléments de contenus, et notamment des éléments à caractère publicitaire ou tout service à caractère commercial, et accessible par voie de lien hypertexte depuis toute page Web, à condition que ces contenus ne portent pas atteinte à l'image de Météo-France.

Article 4.3 : Marques, Logos et Signes Distinctifs

Météo-France autorise expressément le Client à reproduire les marques et autres signes distinctifs appartenant à Météo-France, dans la mesure où une telle reproduction est nécessaire pour l'exécution de la présente Convention. En aucun cas, ces signes distinctifs ne pourront être utilisés en dehors de la période d'exécution de la Convention.

Les marques citées devront être respectées tant dans leur graphisme que dans leur couleur, sauf accord des Parties pour déroger aux modèles des marques telles qu'elles sont enregistrées.

En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, le Client devra cesser sous un délai maximum de 5 (cinq) jours ouvrés toute utilisation des éléments, marques et/ou logos ou autre signe distinctif appartenant à Météo-France, et les supprimer immédiatement de leurs sites ou de tous autres supports sur lesquels ils pourraient figurer.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS

EN COMPLEMENT DE L'ARTICLE 5 DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 5.1 : Engagements de Météo-France

Météo-France s'engage à :

- Mettre à disposition du Client l'interface web de prise de commande MetservicePro ainsi qu'un guide technique d'utilisation
- Exécuter les Prestations Météorologiques décrites en annexes techniques et à les rendre accessibles au Client par les moyens également définis dans lesdites annexes,
- Délivrer les Prestations Météorologiques, objets de la présente Convention, à l'aide de tous les moyens disponibles à l'heure de remise des informations,
- Prévenir le Client, au moins un (1) mois avant, de tout changement important de la procédure technique permettant l'accès aux Prestations Météorologiques.

Article 5.2 : Engagements du « Client »

Engagements particuliers relatifs à la fourniture de Prestations Météorologiques destinées à un affichage hors support digitaux (Prestations Météorologiques décrites dans l'article 3.2.2)

Le Client s'engage à respecter les engagements suivants :

- Les Prestations Météorologiques diffusées par Météo-France sont affichées,
 - Dans le respect de leur intégralité rédactionnelle,
 - Dans le format défini par Météo-France,
 - Dans les délais les plus courts après réception, sans ajout ni commentaire.
- Toute Prestation Météorologique de plus de 36h (à partir de la date de rédaction/conception) devra être retirée.
- Les lieux d'affichage doivent être ouverts et accessibles au public,
- Les supports d'affichage doivent avoir été conçus à cet effet et si possible agréés par Météo-France
- Sur demande de Météo-France, le Client s'engage à déclarer les supports d'affichages utilisés ainsi que les sites où sont exposées les Prestations météorologiques.

Le Client s'engage à ne pas diffuser sur leurs supports digitaux les Prestations Météorologiques décrites à l'article 3.2.2 de la présente Convention.

Météo-France se réserve le droit de vérifier auprès du Client que l'affichage et la diffusion des Prestations Météorologiques sont conformes à ses recommandations.

Article 5.3 : Engagements particuliers relatifs à la fourniture de Prestations Météorologiques pour un affichage Sur supports digitaux.

Le Client

- S'engage, sur demande de Météo-France, à déclarer les Supports digitaux utilisés ainsi que
 - Le nombre de téléchargements (cas d'une application mobile)
 - De visites/mois (cas d'un site internet).



- L'emplacement des écrans de diffusion de l'information météo
- S'engage à utiliser les Prestations Météorologiques fournies dans le cadre de la présente Convention, dans le seul but de diffuser un service météorologique sur les Supports digitaux préalablement déclarés à Météo-France et, à l'exclusion de tout autre usage.
- S'engage à faire figurer à proximité immédiate de sa rubrique météorologique, le logo de Météo-France avec, un lien actif vers le site internet www.meteofrance.com
- S'engage à préserver le caractère informatif des Prestations Météorologiques et des informations reçues, à tenir compte des observations éventuelles de Météo-France, et à assurer une présentation qui donne au public l'information météorologique la plus complète possible, conforme aux usages de la profession.
- Dans l'éventualité où il ferait appel à un autre prestataire pour tout autre besoin météorologique complémentaire ultérieur, le Client s'engage à veiller à ce que la mention des diverses origines éventuelles ne permette pas de confusion.
- S'engage à ne pas utiliser les éléments obtenus auprès de Météo-France pour des diffusions ou des utilisations autres que celles prévues dans la présente Convention sans en obtenir l'autorisation écrite de Météo-France.
- S'engage à traiter de façon confidentielle les informations transmises par Météo-France pour accéder au serveur de Météo-France et/ou au portail web dédié.
- S'engage à garantir Météo-France contre tout accès par des tiers non autorisés par la présente Convention au serveur de Météo-France.
- S'engage à acquitter en temps et selon les tarifs convenus, les factures prévues aux conditions financières.

ARTICLE 6 : AUDIT

À tout moment, Météo-France pourra, procéder à un audit aux fins de vérification de l'usage fait des Prestations Météorologiques au regard de la présente Convention, et notamment des articles 3 et 4 de la présente Convention. Cet audit pourra être effectué par les soins d'une structure interne de Météo-France ou par tout tiers. Tout auditeur sera tenu au secret professionnel.

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi et sans réserve avec tout auditeur ainsi désigné. Ainsi, il facilitera l'accès des auditeurs à tout document ou information utile au bon déroulement de la mission d'audit.

Dans l'hypothèse où l'audit révèle un non-respect des présentes dispositions contractuelles du Client, Météo-France le notifie au Client qui s'engage à cesser les usages non autorisés dès réception de la notification, ainsi qu'à rembourser intégralement les éventuels honoraires du tiers auditeur.

Dans cette dernière hypothèse, Météo-France se réserve le droit de suspendre toute prestation au Client sans préjuger d'éventuelles poursuites devant les tribunaux compétents avec demande de versement de dommages et intérêts.

ARTICLE 7 : COORDINATION ET SUIVI COMMERCIAL

Article 7.1 : Coordination et suivi commercial pour Météo-France

Service chargé du suivi commercial :

Madame Sylvie Brignon
Tél : 06 60 21 12 46
sylvie.brignon@meteo.fr

Service chargé du suivi technique :

Madame Françoise Palaizines-Bosc
francoise.bosc@meteo.fr

Coordonnées pour toute correspondance :

**Météo-France
Direction Centre-Est
Service commercial
Avenue Louis Mouillard
69 500 BRON**

Article 7.2 : Coordination et suivi commercial pour le Client

Service chargé du suivi commercial :

Service chargé du suivi technique :

Article 9 : MODIFICATIONS

Toute modification apportée à la présente Convention devra faire l'objet d'un accord écrit signé par les Parties.

Ces modifications feront l'objet d'un échange d'écrits, annexés en tant que de besoin à la présente Convention, en attente de la production d'un avenant à cette dernière si elles s'avèrent substantielles et nombreuses.

ARTICLE 10 : CONDITIONS FINANCIERES ET FACTURATION

Article 10.1 : Tarification des abonnements

Une grille tarifaire et les modalités de tarification sont décrites dans l'Annexe 5.

La grille tarifaire fournit le tarif des produits et services accessibles depuis l'interface de commande MetservicePro :

- En commande directe (cf descriptif Annexe2)
- En commande différée (cf descriptif Annexe 3)

Ces prix sont proposés hors taxes, fermes et définitifs pendant la durée de la présente Convention. Cette grille tarifaire propose selon les produits une tarification à l'unité ou par abonnement.

Toute demande de Prestations Météorologiques n'appartenant à la grille tarifaire présentée en Annexe 5 est traitée indépendamment de cette Convention selon les modalités de commande en vigueur à Météo-France.

Article 10.2 : Facturation

Les abonnements des produits de MetservicePro font l'objet d'une facturation annuelle pour des périodes de 1 an entre le 01/05/N-1 et le 30/04/N au vu des justificatifs d'abonnements et de prise de commandes sur la plateforme MetservicePro sur l'année écoulée.

EN COMPLEMENT DE L'ARTICLE 10 DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Météo-France établit, selon les modalités définies en Annexe 5, la facture annuelle après la fin de chaque année de conventionnement :

L'adresse de facturation sera précisée sur le bon d'ouverture de compte MetservicePro

Le règlement des sommes dues à Météo-France est effectué dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture, par virement au compte bancaire suivant :

Agent Comptable Secondaire de Météo-France D2C
Code banque : 10 071 – Code Guichet : 75 000
N° compte : 0000 1 000 694 – Clef 35
IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0069 435
Code BIC : TRPUFRP 1

Ouvert à : Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et du département de Paris
94 rue de Réaumur
75502 PARIS.

Les factures sont émises en euros et soumises à la TVA en vigueur.



ARTICLE 12 : DUREE - DENONCIATION - TERRITOIRE

Article 12.1 : Durée

La présente Convention prend effet à compter du 15/06/2025 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 14/06/2028.

Article 12.2 : Territoire

Les droits cédés par la présente Convention pourront faire l'objet par le Client d'une exploitation sur le monde entier.

Le Client est autorisé à mettre en ligne les Prestations Météorologiques à partir des seuls points d'entrée constitués par ses supports digitaux, lesdits points d'entrée étant situés exclusivement sur le seul territoire français.

Il est entendu que le service sera accessible pour toute personne se connectant aux supports digitaux du Client où qu'elle soit dans le monde.

Article 12.3 : Résiliation

La présente Convention peut être résiliée de plein droit avant chaque échéance, conformément à la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, six (6) mois avant ladite échéance.

Fait à _____ le _____

En deux (2) exemplaires originaux paraphés.

Pour La commune de Saint-Gervais, Monsieur Jean-Marc Peillex Maire de Saint-Gervais	Pour Météo-France, Monsieur Christophe DEBLANC Directeur interrégional Centre-Est
<i>Cachet Client</i>	<i>Cachet de Météo-France</i>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE METEO FRANCE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à tous les accords commerciaux réalisés par Météo-France dans le cadre d'une convention commerciale, d'un devis ou d'un bon de commande.

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la signature, des présentes conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve. Toutes autres conditions n'engagent Météo-France qu'après confirmation écrite de sa part. Ces Conditions Générales de Vente s'imposent au client sans égard pour des clauses particulières qu'elle ajouterait - sauf accord exprès de Météo-France. Le signataire reconnaît avoir la pleine capacité juridique ou disposer de l'autorisation de la personne habilitée pour s'engager au titre des présentes. Les Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par Météo-France, les modifications étant alors applicables à tous les accords commerciaux postérieurs.

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Convention commerciale:

La Convention est constituée des documents suivants, placés par ordre de priorité décroissante :

- la ou les Annexe(s)
- les Conditions Particulières de Vente,
- les présentes Conditions Générales de Vente

Bon de commande ou devis:

La commande est constituée des documents suivants, placés par ordre de priorité décroissante :

- le bon de commande ou le devis signé,
- la proposition tarifaire si besoin est,
- les présentes Conditions Générales de Vente.

Les documents contractuels énumérés ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties, remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptation, ententes et accords préalables entre les Parties, relativement au même objet.

ARTICLE 2 : CONDITIONS SPECIFIQUES AUX BONS DE COMMANDE ET DEVIS

Devis. L'inscription par le client de la mention "Bon pour accord" sur un devis vaut commande.

Commande. La commande peut être transmise à Météo-France par courrier, courriel ou par télécopie. Elle comporte le nom, l'adresse et la raison sociale du client, et pour les entreprises les codes INSEE (SIRET, APE). Elle ne doit comporter aucune rature. Elle devient définitive après validation écrite de Météo-France.

Exécution. Les délais d'exécution dépendent des conditions normales d'exploitation et sont précisés à la commande.

Durée de la validité de la commande. Sauf mention contraire, la durée de validité est de deux (2) mois.

Tarification. Les prestations sont fournies au tarif figurant au Barème Général des Produits et Services de Météo-France en vigueur à la date de la commande effectuée par le client.

Modification de la commande: Toute modification de la commande demandée par le client ne peut être prise en compte par Météo-France que si elle est parvenue par écrit avant le début de la prestation.

Réclamations : Les réclamations sur la non-conformité de la livraison exécutée en regard de la commande doivent être formulées par écrit dans les huit (8) jours suivant la livraison des prestations. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à Météo-France toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices pour y apporter éventuellement remède. En cas de vices ou d'anomalies constatés ne pouvant être solutionnés, Météo-France remboursera le client de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la constatation. Ce remboursement s'effectue par tout moyen de paiement.

ARTICLE 3 : CONDITIONS SPECIFIQUES AUX CONTRATS CONCLUS A DISTANCE OU HORS ETABLISSEMENT AVEC DES CONSOMMATEURS NON PROFESSIONNELS

Droit de rétractation

En application de l'Article L221-18 du code de la consommation, le consommateur qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat de prestations de services pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. L'exercice du droit de rétractation peut être effectué au moyen d'un formulaire mis à la disposition du consommateur, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation, Météo-France procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de la demande de rétractation et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande.

Exclusions du droit de rétractation.

En application de l'Article L221-28 du code de la consommation et par convention entre Météo-France et le consommateur non professionnel, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats suivants :

- de fourniture de service dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de 14 jours, avec l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement à son droit de rétractation,
- de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur support matériel, dont l'exécution a commencé après l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Météo-France fournit au consommateur, dans les mêmes conditions et avant l'expiration du délai de rétractation, la confirmation de son accord exprès pour la fourniture d'un contenu numérique non présenté sur un support matériel et de son renoncement à l'exercice du droit de rétractation.

ARTICLE 4 : GARANTIES DES PARTIES

Chaque Partie déclare et garantit à l'autre Partie :

- détenir l'intégralité des droits lui permettant de conclure et d'exécuter l'accord commercial.
- que l'exécution de l'accord commercial ne contrevient à aucun accord auquel elle serait partie ou par lequel elle serait liée.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Article 5.1 : Engagements de Météo-France

Météo-France :

- déclare être titulaire de tous les droits relatifs aux Prestations Météorologiques fournies au client,



- garantit le client contre tout recours ou action que pourrait former, à un titre quelconque à l'occasion de l'exercice des droits consentis au client, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation des Prestations Météorologiques fournies par Météo-France.

Article 5.2 : Engagements du client

Le client s'engage :

- à ne pas utiliser le service et les éléments obtenus auprès de Météo-France pour des diffusions ou des utilisations autres que celles prévues dans le présent accord commercial sans en demander l'autorisation écrite à Météo-France,
- à préserver le caractère informatif des éléments d'origine Météo-France lors des transformations vidéographiques jugées nécessaires et à tenir le plus grand compte des observations éventuelles de Météo-France,
- à préserver ou faire porter la mention de l'origine Météo-France sur les éléments diffusés et à signer le service météorologique par le logo de Météo-France,
- à traiter de façon confidentielle les informations qui lui sont transmises pour accéder au centre de calcul de Météo-France/au serveur de Météo-France,
- d'une façon générale, à ne pas porter atteinte à l'image de marque et à la réputation de Météo-France.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les Parties pourront se rapprocher pour étudier ensemble l'opportunité d'une annonce relative au présent accord commercial et, le cas échéant, définir d'un commun accord les opérations commerciales ou publicitaires pour lesquelles elles accepteraient d'indiquer l'existence de l'accord commercial afin de promouvoir leurs activités respectives.

Le client s'interdit de réaliser toute communication concernant le présent accord commercial sans l'autorisation préalable et écrite de Météo-France.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

Bien que l'élaboration des prévisions météorologiques mette en oeuvre les ressources les plus modernes de la technique, les Prestations Météorologiques transmises qui constituent l'assistance de Météo-France ne traduisent que l'évolution la plus probable d'un ensemble d'éléments que les Prestations Météorologiques aient été produites par Météo-France ou par d'autres services nationaux ou tiers.

Météo-France ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute perte ou tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant de l'interprétation et/ou de l'utilisation des Prestations Météorologiques.

ARTICLE 8 : PROTECTION JURIDIQUE

Les informations et produits graphiques de Météo-France traduisent une empreinte personnalisée de ses services. Elles sont protégées au titre du Livre premier du Code de la Propriété Intellectuelle relatif au droit d'auteur. Ces documents portent la marque Météo-France déposée à l'INPI le 9 mai 1988 sous le numéro 1 476 181.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les informations issues de la base de données constituent une création intellectuelle propre à leur auteur Météo-France. Elles sont protégées comme telles par le droit d'auteur et les droits des producteurs de bases de données.

En conséquence, le client devra informer Météo-France du nom des clients utilisateurs des Prestations Météorologiques. Météo-France se réserve le droit de vérifier par tout moyen que ses Prestations Météorologiques ne sont pas reproduites sans son autorisation et sans contrepartie financière. L'exploitation sous une forme dérivée d'une oeuvre de l'esprit ne pouvant se faire qu'avec l'accord de l'auteur de l'oeuvre préexistante, la publication ou la diffusion d'un abrégé ou résumé d'une oeuvre première sans cet accord est un acte de contrefaçon. Une adaptation, même originale, effectuée sans le consentement de l'auteur peut constituer une contrefaçon. Un fichier supportant des données informatiques reproduites sans l'autorisation de Météo-France, pourra faire l'objet d'une saisie contrefaçon.

Droits réservés. Météo-France reste seul titulaire des droits sur les signes distinctifs tels que marques et logos, mis à la disposition du client aux fins d'exécution des présentes. Aucune des stipulations au présent accord commercial ne sera interprétée comme étant un transfert ou une cession de droits. L'accord commercial ne confère au client aucun titre ni droit de propriété quel qu'en soit le fondement, sur tout élément constituant les droits de Météo-France, ni sur la technologie ou savoir faire et/ou méthode développés par Météo-France, ni sur tout élément distinctif tels que marques et/ou logos de Météo-France, étant précisé que Météo-France reste seul titulaire de l'ensemble des droits corporels et incorporels afférents à toutes les réalisations, programmes, et créations destinées à la mise en place et au fonctionnement du service. Par ailleurs, toute autre utilisation et/ou exploitation d'un signe distinctif de Météo-France tel que notamment, marque, logo de Météo-France est interdite et ne pourra se faire sans l'accord écrit et préalable de Météo-France.

ARTICLE 10 : FACTURATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

A chaque Prestation Météorologique correspond une facture. Les factures sont émises en euros et soumises à la TVA en vigueur. Les Parties conviennent, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019-art.1, que le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement à la commande est recommandé pour les sommes inférieures à 75 € H.T.

Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit au profit de Météo-France à l'application de pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, sur le montant dû entre la date d'exigibilité et la date de paiement effectif. Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, le débiteur aura par ailleurs à sa charge une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40 euros.

ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE

Si, par suite d'un cas de force majeure les Parties étaient conduites, l'une ou l'autre, à interrompre leurs activités respectives, l'exécution des Prestations Météorologiques serait suspendue pendant le temps où la ou les Partie(s) sera(en)t dans l'impossibilité d'assurer ses (leurs) obligation(s). Il est convenu entre les Parties que la suspension des Prestations Météorologiques ne ne modifierait pas la durée contractuelle.

Pour l'application de la présente clause, les Parties conviennent que devront être considérées comme causes de suspension des Prestations Météorologiques et d'exonération de responsabilité : la guerre, l'émeute, la grève, les obligations de confidentialité des informations imposées par la Défense Nationale, les pannes et destructions des matériels, l'arrêt des moyens de transport et de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet de l'accord commercial ou à la libre circulation.

Dans l'éventualité où ces cas s'imposeraient, Météo-France s'efforcera de substituer aux Prestations Météorologiques contractuelles un service réduit.

ARTICLE 12 : CESSIION

Les Parties reconnaissent que le présent accord commercial est conclu *intuitu personae*, l'identité des Parties étant d'une importance essentielle à la valeur de l'accord commercial. En conséquence, aucune des Parties ne saurait céder le présent accord commercial ni les droits que celui-ci prévoit sans une autorisation formelle, préalable et écrite de l'autre Partie

**ARTICLE 13 : RESILIATION**

En cas de non respect par l'une ou l'autre des Parties de l'une quelconque des obligations définies dans l'accord commercial, et quinze (15) jours après réception par la Partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, l'autre Partie pourra résilier de plein droit l'accord commercial par lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts. Les sommes dues à Météo-France seront facturées au prorata des Prestations Météorologiques déjà effectuées.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à respecter la confidentialité des conditions et termes de l'accord commercial, ainsi que les informations, entretiens, documents, applications, méthodes, concepts et savoir-faire dont elle aurait pu avoir connaissance au titre des présentes, et à ne pas les divulguer à des tiers. Cet engagement de confidentialité restera valable pendant une durée de trente six (36) mois après la cessation, pour quelque raison que ce soit, de l'accord commercial. Chaque Partie garantit le respect de cet engagement de confidentialité par ses salariés et ses éventuels sous-traitants.

ARTICLE 15 : INDEPENDANCE DES PARTIES

La relation commerciale établie par les présentes ne crée aucune forme d'association entre les Parties et aucune forme de groupement ou société, y compris société de fait ou en participation. Le client jouit donc de l'indépendance propre à toute entreprise dans l'organisation de son activité et organise ses activités librement et en supporte tous les frais.

En conséquence, aucune des Parties ne pourra engager l'autre Partie vis à vis des tiers, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable écrit de cette autre Partie. Chacune des Parties assumera toutes responsabilités pour les dommages causés à des tiers, de son fait, dans l'exercice de son activité.

ARTICLE 16 : COLLABORATION - COOPERATION

Les Parties conviennent de collaborer étroitement dans le cadre du présent accord commercial. Les Parties s'engagent à se communiquer toutes les difficultés dont elles pourraient prendre la mesure au regard de leur expérience, tout au long de la période contractuelle, afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible, participant à la réussite de l'ensemble.

ARTICLE 17 : EXCLUSIVITE

L'accord commercial ne comporte aucun engagement d'exclusivité de part ni d'autre.

ARTICLE 18 : INTERPRETATION ET LITIGES

La loi applicable à l'accord commercial est la loi française. Si l'une des dispositions de l'accord commercial est sans objet, cela n'entraînera pas la nullité des autres dispositions. Si un différend survient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord commercial, les deux Parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

ARTICLE 19 : FIN DE L'ACCORD COMMERCIAL

A l'expiration ou à la résiliation anticipée de l'accord commercial, les droits résultant de l'accord commercial prendront fin. Le client devra détruire sans délai toutes les Prestations Météorologiques délivrées.

Sauf accord dans les conditions particulières et paiement de la redevance afférente, aucune activité, nécessitant l'utilisation des Prestations Météorologiques ne saurait être poursuivie par le client à l'expiration de l'accord commercial, et ce, quand bien même les produits ou services offerts par le client auraient été réalisés antérieurement à cette expiration ou résiliation.

ANNEXE 1

Ouverture et activation d'un compte sur l'interface MetservicePro

Une notice technique sera adressée au Client et une présentation sous forme de webinaire et/ou tutoriels de MetservicePro sera également proposée pour faciliter la prise en main.

1. Présentation générale de l'interface MetservicePro

MetServicePro est l'interface web sécurisée de prise de commandes et de gestion d'abonnements de produits Météo-France dédiés à votre activité, elle vous permet notamment d'accéder à des services mis à jour en permanence de type :

- Prévisions, sous forme de tableaux synthétiques ou de bulletins
- Surveillances, en cas de dépassements de seuils météorologiques, de détection de foudre
- Climatologiques

Les Prestations météorologiques se déclinent en deux catégories

- Les produits en commande directe qui ne nécessitent aucune intervention des équipes techniques de Météo-France pour la mise en place de votre abonnement (cf Annexe 2) ;
- Les produits en commande différée, pour lesquels une intervention technique de Météo-France est nécessaire (cf Annexe 3).

L'interface MetService Pro est souple et vous permet de gérer vos achats ponctuels ou sur des durées d'abonnements allant de la semaine, au mois et à l'année.

Ce site est consultable sur ordinateur, tablette et téléphone portable, sous réserve d'avoir un accès internet.

L'interface MetServicePro permet de prendre les bonnes décisions par un accès simple, personnalisé et sécurisé aux produits de prévision ou de climatologie conçus, expertisés et certifiés par Météo-France.

Url d'accès à l'interface MetServicePro : <https://metServicepro.meteo.fr>

2. Ouverture et activation d'un compte

Ouverture d'un compte

Toute demande de création de compte doit être effectuée à l'aide du formulaire « Bon d'ouverture de compte » que Météo-France met à votre disposition. (Annexe 2)

Ce formulaire doit être dûment renseigné, comporter le tampon de la société et la signature de son responsable et être adressé par mail à votre chargé de clientèle chez Météo-France.

La mise en place de l'espace de commande sera traitée dans les 72h suivant la réception du « Bon d'ouverture de compte ».

Activation d'un compte

Lorsque le chargé d'affaire de Météo-France crée le compte adhérent, un mail contenant un lien d'activation de compte est envoyé à l'adresse mail communiquée. Par mesure de sécurité, ce lien a une **durée de validité limitée à 24 heures**. L'utilisateur devra alors personnaliser son mot de passe afin de garantir la sécurité d'accès à son compte.

- **Ce mot de passe doit contenir au moins 8 caractères dont 1 majuscule et 1 chiffre.**
- Votre identifiant est votre adresse mail, celle que vous avez communiquée à votre administrateur.

En cas de perte de votre mot de passe, vous pourrez en créer un nouveau en vous laissant guider sur l'interface

Validation de votre profil

Vous pouvez consulter votre profil utilisateur contenant les informations liées à votre société (communiquées à Météo-France via le « Bon d'ouverture de compte ») et modifier, le cas échéant, certains champs de ce profil utilisateur.

- Vous pouvez indiquer une adresse de facturation différente de votre adresse de compte.
- Vous pouvez **consulter** le catalogue des produits mis à votre disposition ainsi que leurs tarifs HT. (voir en annexe 2 et 3 le catalogue de produits)

Attention : le numéro de téléphone doit contenir 10 chiffres.

Si l'information que vous souhaitez modifier n'est pas accessible via l'interface, veuillez prendre contact avec votre chargé de clientèle Météo France.

3. Bon d'ouverture de compte MetservicePro

Renseignements pour l'ouverture d'un compte			
<u>Nom du Client :</u>			
SIRET :		Code NAF :	
Adresse du Client :			
Code postal :		Ville :	
Tél :	Fax :	e-mail :	
Nom du contact au sein de l'entité :			
Nota : l'adresse mail servira : - d'identifiant sur l'interface - d'adresse de messagerie de référence pour vous communiquer des informations. Cette adresse est une adresse d'entrée pour qu'ensuite l'information donnée soit redirigée vers les différents utilisateurs de l'interface.			
<u>Adresse de facturation</u> (si différente de l'adresse du siège de la filiale)			
Contact facturation (nom, téléphone, mail):			
Code postal :		Ville :	
<u>Référent Météo France</u>			
Nom : Madame Sylvie Brignon			
Coordonnées : METEO-FRANCE, Direction Interrégionale Centre-Est Avenue Louis MOUILLARD 69 500 BRON			
Tél : 04.26.73.73.70		Mail : sylvie.brignon@meteo.fr	
GSM : 06 60 21 12 46			



Cachet de la SOCIETE	Signature : Fait à XXXXXXX, le jj/mm/aaaa pour faire valoir ce que de droit
Météo-France Responsable de la publication : Mme. Virginie SCHWARZ Conformément à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, les informations que vous communiquez sur le site internet https://metservicespro.meteo.fr permettent à Météo-France de traiter et exécuter vos commandes ou demandes d'informations. Les destinataires des données sont les services commerciaux et de support client de Météo-France. Les informations indispensables au site internet pour créer votre compte client et assurer la relation client et le traitement des commandes y sont signalées. Les données personnelles collectées sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions légales. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer : <ul style="list-style-type: none">• Soit en envoyant un courrier à l'adresse suivante : Direction Interrégionale Ouest, BP 49139 , 35091 RENNES Cedex 9 ;• Soit en envoyant un courrier électronique à l'adresse : contact.ouest@meteo.fr Vous êtes toutefois averti que toute demande d'effacement, de limitation ou d'opposition de ces données personnelles peut entraver la bonne exécution de la contractualisation commerciale. Au sujet de toutes les questions relatives au traitement des données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : dpo@meteo.fr	

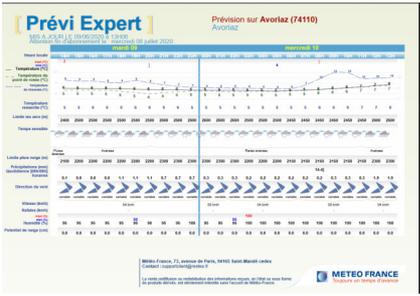
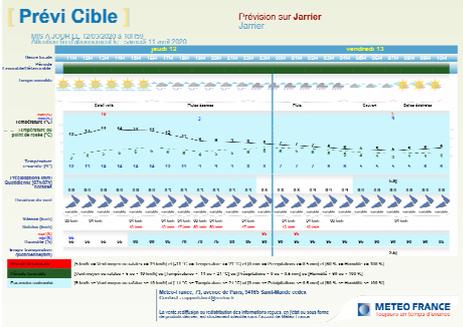


ANNEXE 2 Produits MetservicePro (commande directe)

Le tableau ci-après décrit les produits accessibles, sur votre Point d'intérêt, en commande directe disponibles via l'interface MetservicePro. Il conviendra de se reporter à la notice utilisateur MetservicePro pour plus de détails.

A noter : l'usage interne au sens de l'article 3.2.1 et de l'article 4.1 est acquis pour l'ensemble des produits cités ci-après .

Conformément à l'article 3,2,2, seuls les produits dénommés « previ Expert » et Previ info Montagne » sont autorisée pour **un usage et/ou affichage auprès du public hors Supports digitaux**

Produit : Previ Expert	
<p>Exemple d'usage : Planification des activités (compétitions, évènements) Affichage-Info public</p>	<p>Achat : à l'acte/ Semaine/mois/année</p>
	<p style="text-align: center;">Caractéristiques</p> <p>Tableau de prévisions conçu à partir des bases de données réactualisées en continu Pictogrammes</p> <p>Prévisions horaires à sexti-horaires en fonction de l'horizon de prévision</p> <p style="color: red;">Usage interne et affichage public (hors supports digitaux)</p>
Produit : Previ Cible	
<p>Exemple d'usage : Informations aux professionnels, planification des astreintes, accès routiers, approvisionnements</p>	<p>Achat : à l'acte/ Semaine/mois/année</p>
	<p style="text-align: center;">Caractéristiques</p> <p>Tableau de prévisions conçu à partir des bases de données réactualisées en continu</p> <p>Mise en évidence des conditions favorables/défavorables à une activité en combinant les seuils de paramètres météorologiques tels que vent, humidité, température et précipitations</p> <p style="color: red;">Usage interne</p>
Produit : Previ Info Montagne	



	<p style="text-align: center;">Caractéristiques</p> <p>Début d'alerte : activité foudre détectée dans un rayon de 15km Information visuelle sur le déplacement de l'orage pendant l'alerte Fin d'alerte : message lorsque l'activité foudre a cessé sur votre zone</p> <p>Diffusion : SMS, courriel</p> <p>Usage interne</p>
--	---

Produit : Certificat d'intempéries

<p style="text-align: center;">Exemple d'usage : Justificatif pour les assurances</p>	<p style="text-align: center;">Achat : à l'acte</p>
	<p style="text-align: center;">Caractéristiques</p> <p>Texte bref statuant sur l'occurrence du ou des phénomènes météo ou indiquant la ou les valeurs relevées à la (aux) station(s) météo la (les) plus proches(s) ou la (les) plus représentatives(s) du lieu cité par le client.</p> <p>Usage interne</p>

Evolutions prévues au cours de la Convention

Le produit Prévi info est susceptible d'évoluer et être enrichi durant la présente Convention pour être, à terme, remplacé par un bulletin météorologique 4 saisons.

ANNEXE 3 Produits et Services MetservicePro (commande différée)

Ci-après sont décrits les produits et services qui demandent une intervention technique de Météo-France pour être configurés selon vos besoins sur votre Point d'intérêt. Les produits accessibles en commande différée sont de type :

- Widget
- Portail web dédié

Délai de mise en œuvre : 10 jours ouvrés après validation de votre commande.

A noter : l'usage interne au sens de l'article 3.2.1 et de l'article 4.1 est acquis pour l'ensemble des produits . .

Conformément à l'article 3,2,3, et à l'article 4.3 ces produits sont autorisés pour un **usage et/ou affichage auprès du public sur Supports digitaux**

1. Widget

Pour afficher sur les supports digitaux compatibles destinés au public des informations météorologiques, Météo-France proposera à partir de 2023 la mise en place de Widgets adaptés au site géographique ou point d'intérêt du Client.

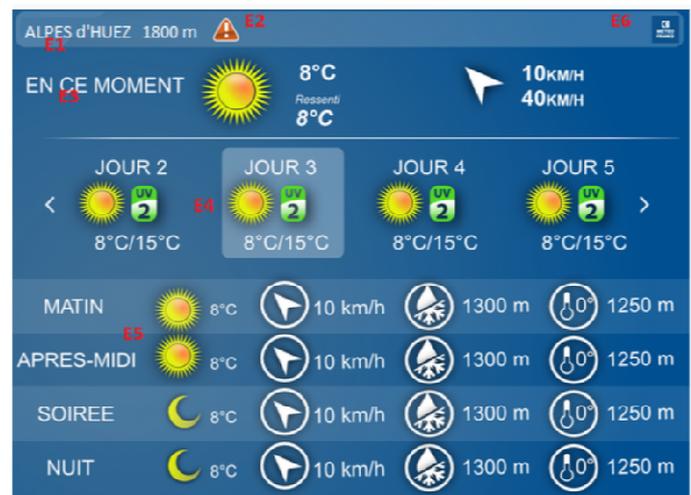
Limitations d'usage :

Non compatible avec un affichage sur une application mobile.

Nombre de vues par mois inférieur à 100000 (tous supports digitaux compatibles compris)

Horizon de la prévision : jusqu'à J+3

Information météorologique de type :
Temps prévu par pas de temps de 6 heures
Températures
Vent
Isotherme 0°C
Limite pluie/neige



ExeExemple non contractuel



2. Portail Montagne Web dédié

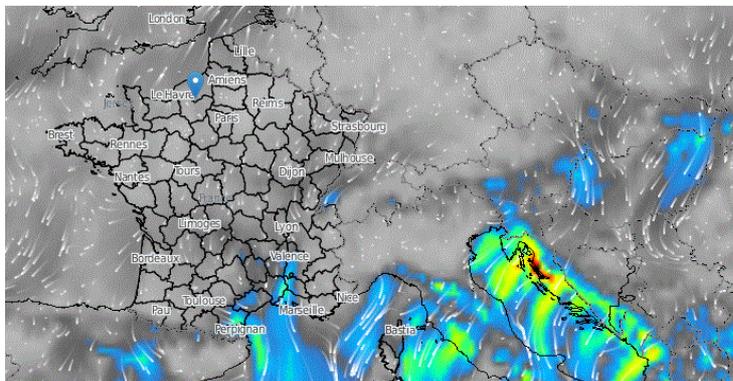
Météo-France propose la mise en place d'un site Extranet sur lequel le Client accédera à diverses informations météorologiques adaptées à son site géographique ou Point d'intérêt. Ce portail Web dédié ou extranet à vocation à être utilisé :

- Pour diffuser de l'information météorologique à destination du public exclusivement sur un écran plasma
- Pour un usage professionnel interne (consultation possible en mobilité via une tablette ou un smartphone)

Délai de mise en œuvre : 15 jours ouvrés après validation de votre commande par votre chargé d'affaires.

Contenu du portail Montagne

Il est composé de 4 produits



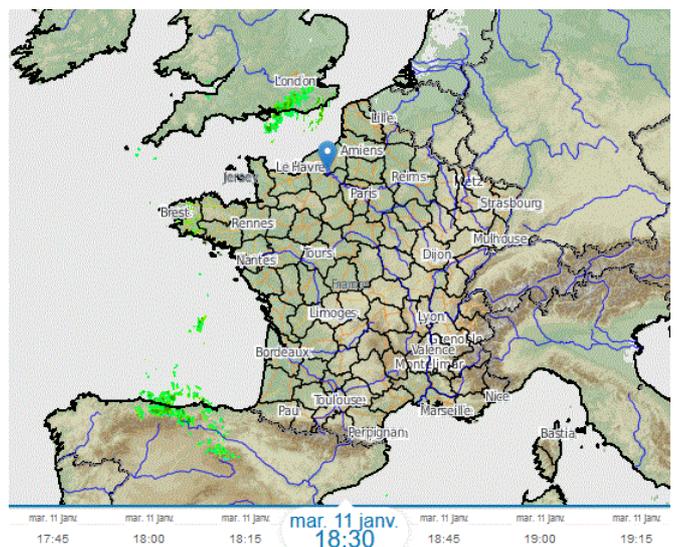
Onglet 1 : Animation temps réel de données modélisées

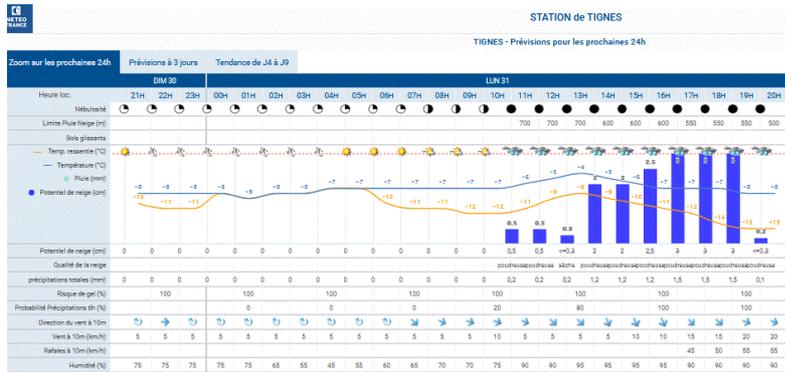
Lignes de flux de vent et rafales

Carte Europe (modèle ARPEGE) et zoom à l'échelle locale (modèle AROME)

Onglet 2 : Animation 3h par pas de 15 mn

Radars de précipitations observées et prévues





pas sexti-horaires)

Onglet 3 : Previ expert pour un Point d'intérêt

Prévisions de J à J+9 par tableaux

- zoom horaire jusqu'à 24h
- Prévisions à 3 jours (pas tri-horaires)
- Tendence de J+4 à J+9 :

Onglet 4 : Previ Info Montagne

Ce bulletin de prévision montagne départemental est actualisé au moins 2 fois par jour. Il a vocation à être complété par un bulletin d'estimation du risque d'avalanche par massif

Option carrousel : propose un enchaînement des onglets (1 2 et 3) avec des zooms sur votre domaine pour diffusion sur écran plasma dans vos points d'information.

Compatibilité, consultation et SLA

Cet Extranet est compatible avec les versions d'Internet Explorer, de Firefox, de Chrome ou d'autres navigateurs pour lesquels le support de sécurité est encore assuré par l'éditeur. L'activation de l'option carrousel nécessite une configuration minimale de 8Go de RAM et un processeur Intel Core I5(6^{ième} génération). Pour une animation fluide, un navigateur Chrome est préconisé.

Cette consultation peut également être réalisée en mobilité : micro-ordinateur portable ou Tablette PC en wifi ou avec une carte 3/4G, tablette PC, Smartphone (type Android, i-phone, etc.).

La disponibilité de l'Extranet sera contrôlée quotidiennement : la disponibilité de la plate-forme technique hébergeant les Extranets est surveillée en permanence par un organisme indépendant afin de bien maîtriser la qualité de service rendu. Les mesures effectuées sur les Extranets des clients existants montrent **un taux de disponibilité extrêmement satisfaisant. (>99% lors des 6 derniers mois).**

L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués **dans un délai de 15jours ouvrés** après validation de votre commande sur l'espace MetservicePro .



ANNEXE 4

Synthèse des Prestations Météorologiques et des usages

Le tableau A4.1 ci-après synthétise les Prestations météorologiques décrites dans les Annexes 2 et 3, objets de la présente Convention et les usages autorisés

Prestation Météorologique	interne	Affichage auprès du public			
		Hors Support digital	Sur Support digital		
			Internet	App mobile	Ecran Plasma
Prévi expert	x	x			
Prévi cible	x				
Prévi Info Montagne	x	x			
Météosurveillance	x				
Flash Foudre	x				
Certificat intempérie	x				
Widget	x		x	NC	x
Portail Web dédié	x				x

NC : Non Compatible

Tableau A4.1 - Synthèse des Prestations météorologiques et des usages autorisés

ANNEXE 5

Annexe Financière

1 Tarification des prestations fournies dans le cadre de cette Convention

1.1 Tarification des produits accessibles par l'interface MetservicePro

Les abonnements aux produits ont une tarification calculée en ligne lors de la saisie de l'abonnement suivant la durée et les options retenues. Une indication de la tarification en fonction de durées prédéterminées pour chaque produit figure infra. Lors de chaque abonnement, le Client saisit les éléments nécessaires à son abonnement.

Une page d'écran présentant les éléments saisis de l'abonnement en cours de souscription est fournie au Client avec la valeur financière de l'abonnement en cours de souscription.

La confirmation des données affichées à l'écran, et leur prix notamment, vaut acceptation de l'abonnement souscrit.

En cas d'erreur manifeste de saisie (après la souscription de l'abonnement, l'utilisateur se rend compte qu'il a effectué une mauvaise manipulation), une discussion aura lieu avec le correspondant national Météo-France afin de trouver une solution amiable satisfaisante pour les Parties.

Ces commandes seront insérées dans le suivi des consommations du titulaire de compte sur l'interface MetservicePro par l'entité référent de Météo France.

2 Facturation des prestations fournies dans le cadre de cette Convention

Facturation après chaque année de conventionnement incluant le montant des achats :

- de produits commandés directement sur la plateforme MetservicePro
- de produits en commande différée par l'interface

Selon les grilles tarifaires suivantes :



3 **Grilles tarifaires**

3.1 Grille tarifaire des produits accessibles en commande directe par l'interface MetservicePro:

Les prix mentionnés ci-dessous sont exprimés en euros et hors taxe et s'entendent pour un (1) point d'intérêt.

PréviExpert Tarifs en euros hors taxes			
Durée	1 an	1 mois	1 semaine
PréviExpert J/J+9	1057	105,70	26,40
PréviCible Tarifs en euros hors taxes			
Durée	1 an	1 mois	1 semaine
PréviExpert J/J+9	1057	105,70	26,40
Mise en évidence de seuils	gratuit	gratuit	gratuit
PréviInfo Tarifs en euros hors taxes			
Durée	1 an	1 mois	1 semaine
PréviInfo de base	787	78,70	19,70
MétéoSurveillance Tarifs en euros hors taxes			
Durée	1 an	1 mois	1 semaine
Météosurveillance (1 paramètre)	212	21,20	5,30
Option de suivi	gratuit	gratuit	gratuit
Flash Foudre Tarifs en euros hors taxes			
Durée	1 an	1 mois	1 semaine
Flash Foudre	1 258,00	125,10	91,50
Certificat d'intempérie Tarifs en euros hors taxes			
Certificat d'intempérie (à l'acte)	67,60		



3.2 Grille tarifaire des produits accessibles en commande différée par l'interface MetservicePro:

Les prix mentionnés ci-dessous sont exprimés en euros et hors taxe et s'entendent pour un (1) point d'intérêt.

Widget Tarifs en euros hors taxes			
Durée	1 an		
Widget générique 1 à 2 stations (<100 000 vues/mois)	1057		
Portail Web dédié Tarifs en euros hors taxes			
Durée	1 an	6 mois	
Extranet générique 1 station	4135	2481	
Option carrousel	gratuit	gratuit	

Les prix indiqués ci-dessus seront fermes durant la durée de la Convention.

Règles de facturation :

Toute semaine entamée est due.

Toute durée > 21 jours consécutifs est facturée sur la base du tarif d'un mois.

Toute durée > 10 mois consécutifs est facturée sur la base du tarif d'une année.

Durée d'abonnement :

Chaque durée d'abonnement ne pourra excéder 1 an.

Période de rétractation :

Apparition d'une période de rétraction qui peut aller jusqu'à 14 jours : la durée de rétraction est plus courte si le début de la prestation débute avant ces 14 jours. **Une fois l'abonnement commencé ou la période de rétractation dépassée, l'abonnement est dû.**

Toute commande est suivie d'un récapitulatif avant la confirmation (avec rappel des produits, date,..., indication de la période de rétractation).

En cas d'erreur (doublon, mauvaise manipulation), prendre rapidement contact votre chargée de clientèle à défaut avec l'assistance commerciale (Annexe 6).

3.3. Autre commande

Toute demande de Prestations Météorologiques n'appartenant pas à la grille tarifaire présentée en Annexe 4 paragraphe 3 sera traitée indépendamment de la présente Convention selon les barèmes et modalités de commande en vigueur à Météo-France.

Votre chargée de clientèle vous redirigera vers le bon interlocuteur Météo-France

ANNEXE 6 Contacts

Pour Météo-France

Service chargé du suivi commercial :

Madame Sylvie Brignon

Tél : 04.26.73.73.70 / 06.60.21.12.46

sylvie.brignon@meteo.fr

Service chargé du suivi technique :

Madame Françoise Palaizines-Bosc

francoise.bosc@meteo.fr